

Image not found or type unknown



Changement de statut et impact sur la famille accompagnante passeport talent entreprise innovante

Par **Nasreddine**, le **03/02/2020** à **22:11**

Bonjour,

Avec ma femme, nous sommes venus en France dans le cadre d'un passeport talent entreprise innovante, nous avons reçu notre titre de séjour mais l'entreprise avec laquelle on est venue a mis fin à la période d'essai de ma femme, actuellement ma femme a reçu une offre de la part d'une entreprise qui lui propose un changement de statut. Ma question est :

- À l'issue d'un changement de statut est ce que je perdrai ma carte de séjour cela changera t'il les conditions de délivrance de ma carte ?

- Si la réponse est oui, Est-il possible de faire un regroupement familial ou faut-il attendre 18 mois ?

Merci d'avance.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **04/02/2020** à **08:05**

Bonjour,

Etes-vous mariés ou pacsés ?

Votre femme est française ou étrangère ?

Par **Nasreddine**, le **04/02/2020** à **09:19**

Nous somme mariés, et ma femme est de nationalité marocaine.

Par **youris**, le **04/02/2020** à **09:33**

bonjour,

si votre épouse obtient un titre de séjour, elle pourra faire une demande de regroupement familial qui nécessite de remplir les conditions de revenus et de logement.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>

salutations

Par **Nasreddine**, le **04/02/2020** à **10:07**

J'ai déjà un titre de séjour passeport talent famille, je voulais savoir si ma femme fait un changement de statut de passeport talent mention entreprise innovante à carte de séjour salarié, est ce que je vais perdre mon titre de séjour ?

Merci d'avance

Par **Thamer**, le **17/06/2021** à **22:28**

Est ce que vous avez trouvé une solution ?

Par **Fatima2**, le **01/10/2022** à **12:02**

Bonjour @Naserddine

Est ce que vous avez eu une réponse à votre question ?

Qu'est ce que vous avez fait svp?

Par **Nasreddine**, le **07/10/2022** à **16:58**

Bonjour,

Je n'ai pas vraiment trouvé une réponse concrète, nous avons fait autrement avec ma femme, elle est restée en passeport talent.

Mais un changement de statut ne fait pas forcément sauter le titre de séjour de la famille accompagnante, ce sont les conditions d'obtention qui change et donc vous aurez un blocage

lors du renouvellement, vous aurez cependant toujours la possibilité de faire un changement de statut soit pour un titre de séjour salarié, la démarche sera faite par votre employeur, soit en famille accompagnante.

Salutations,